

Incendie mortel à Rouen : le gérant du bar et son frère mis en examen

Par lefigaro.fr, AFP agence
Publié le 14/09/2016 à 19:58



L'incendie qui s'était déclaré début août à l'intérieur du bar rouennais « Au Cuba Libre » avait causé la mort de 14 personnes

Le gérant du bar rouennais « Au Cuba Libre », où un incendie a causé la mort de 14 personnes dans la nuit du 5 au 6 août, a été mis en examen mercredi, ainsi que son frère, salarié du bar, et ils ont, tous les deux, été remis en liberté sous contrôle judiciaire, a-t-on appris auprès du parquet de Rouen.

Nacer et Amirouch Boutrif ont été mis en examen pour « homicides et blessures involontaires aggravées **par violation délibérée d'une obligation de sécurité** », a indiqué le procureur de la République de Rouen Pascal Prache. L'enquête a été confiée à deux juges d'instruction, en raison de sa complexité.

Crédits photo : Charly Triballeau /AFP - La devanture du bar « Au Cuba libre », le 11 août dernier.

« Piège mortel »

L'incendie s'était déclaré dans la nuit du 5 au 6 août, dans le sous-sol aménagé du bar, où un groupe d'amis fêtaient l'anniversaire d'une jeune fille de 20 ans. Le drame va se jouer en quelques secondes. Une personne portant le gâteau d'anniversaire avec des bougies allumées, type « feux de Bengale » descend dans la cave par un escalier très étroit, plus proche d'une « échelle de meunier » que d'un escalier réglementaire, selon des témoignages de clients. La personne trébuche-t-elle ou les bougies lèchent-elles simplement le plafond très bas du caveau ? Les témoignages divergent mais sont unanimes à relater un embrasement en quelques secondes du plafond et des murs recouverts d'un isolant phonique, à l'évidence extrêmement inflammable.

Les fumées toxiques vont provoquer la mort de 13 personnes. Une jeune femme, Karima, très intoxiquée mais aussi gravement brûlée est décédée le 30 août dans un hôpital parisien, ce qui a porté le bilan à 14 morts et six blessés. Selon l'avocat de la famille de Karima et d'autres familles de victimes, Me Gérard Chemla, la porte de secours du sous-sol, qu'auraient pu emprunter plusieurs participants à la fête, était « verrouillée ». « Les victimes ont essayé d'ouvrir la porte de secours, vainement, parce qu'elle était fermée à clé », avait-il déclaré début septembre. (...)

A retenir pour les dirigeants d'entreprise

1) La mise en garde à vue du gérant et de son frère, qui l'aidait dans la gestion du bar, par le Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Rouen, **a été être suivie d'une mise en examen par un des juges d'instruction**, dans la soirée du mercredi 14 septembre 2016. **Les deux mis en cause ont été placés sous contrôle judiciaire.**

2) Après l'incendie du Cuba Libre, à Rouen, Caen et Rennes renforcent les contrôles

La préfecture du Calvados intensifie ses contrôles, *rapporte Ouest-France*.

Ce drame est dans toutes les têtes. Nous souhaitons d'abord nous assurer que les issues de secours des bars et autres discothèques ne sont pas condamnées », **annonce le préfet, Laurent Fiscus**, à nos confrères.

Une commission réunissant tous les acteurs de la nuit et les autorités regarde comment gérer les attroupements devant les bars et le respect des riverains, la diffusion d'alcool et la sécurité des établissements », confirme à *Normandie-actu*, la Ville.

Rennes s'inquiète

La Ville de Rouen a intensifié la surveillance, peu de temps après le drame. Le maire, Yvon Robert, avait annoncé, mercredi 10 août 2016, vouloir « multiplier les contrôles inopinés », et accroître la vigilance.

3) L'onde de choc s'est déplacée jusqu'à la Bretagne. Des questionnaires ont été transmis aux 600 établissements recevant du public. Le but est de vérifier si les établissements respectent la réglementation sécurité incendie, **notamment sur l'accès aux issues de secours et les installations électriques.**

« Cet état des lieux vise à compenser l'absence réglementaire de visite périodique de la commission de sécurité pour les établissements classés en 5^e catégorie », ont précisé les services de la Ville de Rennes à *20 Minutes*. Des visites inopinées seront également réalisées. **Des fermetures administratives pourraient avoir lieu, si les lieux ne respectent pas les normes, selon Ouest-France.**

C'est du ressort EXCLUSIF et de la responsabilité PERSONNELLE du DIRIGEANT de veiller à ce que les normes de sécurité soient garanties, et les obligations légales respectées !